

DEME

Diplôme d'État de Moniteur-Éducateur
DC 1 à 4

57 fiches de révisions

RETENIR L'ESSENTIEL

- ✓ 10 fiches de méthode
- ✓ + de 55 fiches de révisions
- ✓ + de 20 schémas et tableaux



Éric Furstos
3^e édition

DEME

DC 1 à 4

ITINÉRAIRES
— PRO —

DEME

Diplôme d'État de Moniteur-Éducateur

DC 1 à 4

57 fiches de révisions

3^e édition

Vuibert

L'auteur

Éric Furstos est le directeur de l'Institut en formations sociales et médico-sociales Saint-Laurent à Écully (69) et coordinateur régional du Groupement de partenaires Rhône-Alpes pour la formation des tuteurs.

Remerciements

Un grand merci à l'ensemble des collègues de l'Institut Saint-Laurent, formateurs, assistantes, documentaliste, logisticien, pour leurs apports directs ou indirects à cet ouvrage, mais aussi pour leur travail quotidien et investi auprès des apprenants, pour une pédagogie innovante.

Conception de la couverture : Les Paoistes

Conception de la maquette : CB Defretin

Composition : Emili Loriel

Photo de couverture : © Monkey Business / Adobe Stock

ISBN : 978-2-311-21548-9



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur. S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tel. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – août 2022 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

Introduction	5
---------------------------	---

Partie 1. DC1	Accompagnement social et éducatif spécialisé	9
----------------------	---	---

Fiche 1	Approche psychanalytique	11
Fiche 2	La psychologie cognitive	14
Fiche 3	L'approche systémique	16
Fiche 4	La construction de la personnalité	18
Fiche 5	Le développement de l'enfant à l'adolescent	20
Fiche 6	La psychologie de l'adulte	23
Fiche 7	La définition du handicap	24
Fiche 8	Les handicaps psychiques	28
Fiche 9	L'autisme	30
Fiche 10	Les troubles de la conduite et du comportement	34
Fiche 11	La vie en groupe	37
Fiche 12	Les médiations éducatives	41
Fiche 13	Le quotidien dans les pratiques éducatives	43
Fiche 14	La pédagogie	46
Fiche 15	Le courant psychopédagogique	50
Fiche 16	Approche des processus de socialisation, d'insertion et d'intégration	53
Fiche 17	Les approches sociologiques et les représentations sociales	58
Fiche 18	Les besoins fondamentaux	60

Fiches méthode

Fiche méthode – CCF	62
Fiche méthode – Épreuve finale : la note de réflexion	63
Fiche méthode – Soutenance de la note de réflexion	70

Partie 2. DC2	Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	71
----------------------	---	----

Fiche 1	Le projet	72
Fiche 2	Le projet associatif	76
Fiche 3	Le projet d'établissement ou de service	80
Fiche 4	Le projet individualisé	82
Fiche 5	L'évaluation des projets	84
Fiche 6	La fonction d'accompagnement éducatif	87
Fiche 7	Le lien avec les familles – L'accompagnement à la parentalité	89

Fiches méthode

Fiche méthode – Présentation de la participation à la mise en œuvre d'un projet éducatif	91
Fiche méthode – Soutenance du dossier de stages	93

Partie 3. DC3	Travail en équipe pluriprofessionnelle	95
Fiche 1	La communication	96
Fiche 2	L'information	100
Fiche 3	S'inscrire dans le travail d'équipe	102
Fiche 4	L'équipe comme système	106
Fiche 5	La psychologie sociale	109
Fiche 6	Approche sociologique des organisations	114
Fiche 7	Les entretiens dans l'accompagnement éducatif	118
Fiche 8	La conduite d'entretiens	122
Fiches méthode		
Fiche méthode – CCF		126
Fiche méthode – Le dossier thématique		127
Fiche méthode – Épreuve finale : la soutenance du dossier thématique		130
Partie 4. DC4	Implication dans les dynamiques institutionnelles	131
Fiche 1	La loi rénovant l'action sociale et médico-sociale	133
Fiche 2	La Haute Autorité de Santé (HAS)	135
Fiche 3	La loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST)	137
Fiche 4	La loi HPST et la gouvernance régionale	139
Fiche 5	La loi HPST et l'appel à projets	143
Fiche 6	La loi HPST et le contrôle des établissements et services sociaux ou médico-sociaux	145
Fiche 7	La loi sur l'autorité parentale	146
Fiche 8	La loi sur la prévention de la délinquance	149
Fiche 9	L'ordonnance relative à l'enfance délinquante	151
Fiche 10	La loi réformant la protection de l'enfance	156
Fiche 11	La loi relative à la protection de l'enfant	158
Fiche 12	Le droit des étrangers en France	163
Fiche 13	La nationalité française	166
Fiche 14	La loi relative à la lutte contre les exclusions	168
Fiche 15	Les difficultés sociales et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	170
Fiche 16	La loi pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées	172
Fiche 17	La protection juridique des personnes majeures	174
Fiche 18	Les différentes mesures de protection juridique	178
Fiche 19	La responsabilité de l'éducateur et de l'établissement	181
Fiche 20	Le droit du travail	182
Fiche 21	Les conventions collectives	186
Fiche 22	Le contrat de travail	188
Fiche 23	Les relations professionnelles de partenariat	189
Fiche 24	La veille professionnelle	192
Fiches méthode		
Fiche méthode – CCF		193
Fiche méthode – Épreuve finale		200
Annexes		207

Introduction

- Le diplôme de moniteur-éducateur (DEME) réformé par le décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 instituant le diplôme d'État de moniteur-éducateur et l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur-éducateur a aujourd'hui quinze ans.
- Ce diplôme s'est construit sur la base d'un référentiel professionnel comprenant une définition exhaustive de la profession et du contexte d'intervention, mais surtout d'un référentiel fonctions/activités et d'un référentiel de compétences et de certification, venant bousculer une logique plus « traditionnelle de formation » d'acquisition de savoirs théoriques.
- Là où la démarche traditionnelle de formation venait répondre à un schéma scolaire ou universitaire d'acquisitions de connaissances et de savoirs disciplinaires pour appréhender une pratique, le DEME est aujourd'hui basé sur une logique des compétences.
- Il s'appuie sur une pédagogie plus intégrative où les connaissances ne peuvent s'appréhender que dans l'action au quotidien.
- Il est structuré autour de quatre domaines de compétence (DC), auxquels répondent des domaines de formation :
 - ◇ domaine de compétence (et de formation) n° 1 : *Accompagnement social et éducatif spécialisé* : 400 heures de formation théorique ;
 - ◇ domaine de compétence (et de formation) n° 2 : *Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé* : 300 heures de formation théorique ;
 - ◇ domaine de compétence (et de formation) n° 3 : *Travail en équipe pluriprofessionnelle* : 125 heures de formation théorique ;
 - ◇ domaine de compétence (et de formation) n° 4 : *Implication dans les dynamiques institutionnelles* : 125 heures de formation théorique.
- Ce dispositif s'ancre ainsi dans une réelle démarche d'acquisition de « savoirs et savoir-faire » à même de répondre aux problématiques actuelles.
- Cette démarche est soutenue par une formation pratique délivrée au sein de « sites qualifiants » dans le cadre d'une alternance dite intégrative. Ces sites qualifiants participent pleinement à l'acquisition des compétences, au même titre que la formation théorique.

1 Définition de la profession de moniteur-éducateur et du contexte de l'intervention

Annexe 1 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur-éducateur

- « Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour développer leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.
- Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.
- Le moniteur-éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.
- Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents.
- Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.
- Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion. Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur-éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

- « Les moniteurs-éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive, dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Ils sont employés par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées. »

② Les épreuves de certification

Article 11 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur-éducateur

- Les domaines de compétence sont évalués et certifiés séparément ; ils ne sont pas compensables les uns par rapport aux autres.
- Pour obtenir le diplôme de moniteur-éducateur (hors dispenses), le candidat doit obtenir une note d'au moins 10/20 (moyenne de l'ensemble des épreuves par domaine de compétence) à chaque domaine de compétence.
- Le référentiel de certification est composé de quatre domaines de certification. Chacun des domaines comporte :
 - ◊ une épreuve en cours de formation (dite « contrôle continu en cours de formation » – CCF) ;
 - ◊ une épreuve finale organisée en centre d'examen par le recteur d'académie.

▮ Le domaine de certification n° 1

- **CCF** : Évaluation par le site qualifiant des capacités du candidat à conduire des activités à destination d'un groupe sur la base des indicateurs des compétences « Animer la vie quotidienne de l'établissement ou du service » et « Concevoir et mener des activités de groupe ».
- La notation est effectuée à partir des évaluations qualitatives du site qualifiant, par une commission de notation composée paritairement de référents professionnels et de formateurs (coefficient : 1).
- **Épreuve finale en centre d'examen** : Présentation et soutenance orale de 20 minutes d'une note de réflexion de 15 pages environ, pour évaluer les capacités de réflexion du candidat sur l'accompagnement éducatif et social et l'acquisition des compétences « Établir une relation, aider à la construction de l'identité et au développement des capacités et assurer une fonction de repère et d'étayage » (oral : coefficient 1 – écrit : coefficient 1 attribué avant l'audition du candidat).

▮ Le domaine de certification n° 2

- Entretien de 30 minutes en centre d'examen avec deux membres du jury, qui porte sur l'expérience de stage du ME à partir du dossier de stages comprenant les projets de stages du ME, les évaluations des stages réalisées par les sites

qualifiants, un compte rendu de la visite de stage, un écrit du ME de cinq pages pour chaque stage rendant compte de sa participation à la mise en œuvre du projet éducatif.

► Le domaine de certification n° 3

- **CCF** : Évaluation par le site qualifiant des capacités du candidat à travailler en équipe pluriprofessionnelle sur la base des indicateurs de la compétence « S’inscrire dans un travail d’équipe ».
- La notation est effectuée à partir des évaluations, conjointement et paritairement par des référents professionnels et des formateurs (coefficient : 1).
- **Épreuve finale en centre d’examen** : Présentation et soutenance orale de 20 minutes d’un dossier thématique de 20 pages maximum, élaboré par le candidat, pour rendre compte de l’acquisition de la compétence « Élaborer, gérer et transmettre de l’information » (oral : coefficient 1 – écrit : coefficient 1 attribué avant l’audition du candidat).

► Le domaine de certification n° 4

- **CCF** : Évaluation par l’établissement de formation d’un écrit sur le repérage du cadre institutionnel et la position du ME par rapport aux missions de l’institution à partir d’une expérience de terrain (stage ou exercice professionnel) afin d’évaluer l’acquisition des compétences « Situer son action dans le cadre des missions de l’institution et de son projet » et « Veille professionnelle : s’informer et se former pour faire évoluer ses pratiques ».
- La notation est effectuée conjointement et paritairement par des référents professionnels et des formateurs (coefficient : 1).
- **Épreuve finale en centre d’examen** : Étude d’une situation proposée au candidat relative aux politiques sociales et aux cadres juridiques et institutionnels. Les principaux axes de réponses attendus sont indiqués au candidat (cadres réglementaires, partenaires identifiés, incidences financières, buts poursuivis, etc.) pour évaluer l’acquisition des compétences « Établir une relation professionnelle avec les partenaires » et « *Veille professionnelle* : s’informer et se former pour faire évoluer ses pratiques ». Le candidat aura le choix entre deux situations proposées (coefficient : 1).

Partie 1

Accompagnement social et éducatif spécialisé

Fiche 1	Approche psychanalytique	11
Fiche 2	La psychologie cognitive	14
Fiche 3	L'approche systémique	16
Fiche 4	La construction de la personnalité	18
Fiche 5	Le développement de l'enfant à l'adolescent	20
Fiche 6	La psychologie de l'adulte	23
Fiche 7	La définition du handicap	24
Fiche 8	Les handicaps psychiques	28
Fiche 9	L'autisme	30
Fiche 10	Les troubles de la conduite et du comportement	34
Fiche 11	La vie en groupe	37
Fiche 12	Les médiations éducatives	41
Fiche 13	Le quotidien dans les pratiques éducatives	43

Fiche 14	La pédagogie	46
Fiche 15	Le courant psychopédagogique	50
Fiche 16	Approche des processus de socialisation, d'insertion et d'intégration	53
Fiche 17	Les approches sociologiques et les représentations sociales ..	58
Fiche 18	Les besoins fondamentaux	60
Fiches méthode	CCF	62
	Épreuve finale : la note de réflexion	63
	Soutenance de la note de réflexion	70

Approche psychanalytique

① La première topique de Sigmund Freud : le conscient, le préconscient, l'inconscient

► Le conscient

- Au tout début de sa vie, le nourrisson n'a pas conscience d'être distinct de sa mère. Il n'a pas conscience de ce qu'il est et de son propre corps.
- Progressivement, par expériences successives, il va prendre conscience de lui-même, intégrer les limites de son corps, comprendre qu'il est différent des autres.
- Le conscient se compose alors des sensations, des perceptions et de la réalité vécue.
- Il est au centre de la vie psychique de tout sujet, en organisant la compréhension, la mémoire, le rapport au temps et à l'espace, le rapport à l'autre.
- Selon Sigmund Freud, le conscient communique avec l'inconscient par le préconscient, grâce au langage.
- Pour Jacques Marie Lacan, l'enfant prend conscience de lui-même et de sa différence d'avec sa mère (et donc l'autre) par le stade du miroir, en se voyant, vers six mois, devant le miroir différent de celle-ci. Cette conscience lui apporte une compréhension des limites de son corps : il se perçoit comme un tout, unique, avec une extériorité. C'est le moment où il va intégrer progressivement son schéma corporel.

► Le subconscient

Le subconscient se trouve juste au-dessous du seuil de la conscience.

► Le préconscient

- Le préconscient désigne un niveau du psychisme distinct de l'inconscient. Il est séparé de l'inconscient par le principe de la « censure » (la censure est une barrière vigilante qui empêche l'émergence des désirs inconscients dans la conscience, participant au travail de refoulement) laissant ou non passer les perceptions du monde au conscient. Le préconscient reste accessible à la conscience.
- Lorsque l'on cherche des souvenirs et que l'on interroge le préconscient, ce sont les choses qui arrivent le plus vite au conscient.

► L'inconscient

- L'inconscient est le lieu de la pulsion du sujet. Il est dirigé par le principe de plaisir.
- L'inconscient contient des données maintenues hors conscience, notamment par les mécanismes de défense et de refoulement.
- L'inconscient est une dynamique puissante qui influence le comportement de tout sujet.
- Les lapsus (dire un mot pour un autre), les actes manqués (faire quelque chose que l'on n'a pas voulu), ou encore les pertes d'objets ou les trous de mémoire peuvent être des signes de l'influence de l'inconscient sur le conscient.

► L'inconscient et le symptôme

Le symptôme est le produit du refoulement qui consiste en un retour du refoulé. Il vient dire à la place du « mot conscientisé » une difficulté, une souffrance du sujet non conscientisé.

② La seconde topique de Sigmund Freud : le Ça, le Moi, le Surmoi

► Le Ça

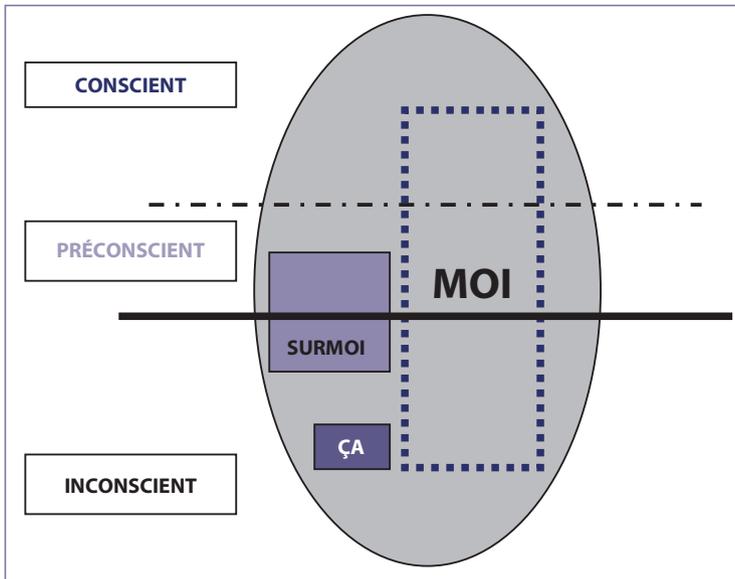
- Le Ça désigne la complexité de l'énergie pulsionnelle du sujet, souvent innée ou refoulée. Il est indépendant de toute cohérence consciente, échappant de manière inconsciente à toute volonté psychique du sujet, tout en influant une grande partie de ses actions.
- Il relève ainsi de l'instinctif, du biologique et ne connaît ni règles, ni interdit. Il est régi par le seul principe de plaisir.

► Le Moi

- Le Moi représente la personnalité consciente et raisonnée du sujet, en contact, et soumis, avec la réalité extérieure.
- Le Moi se construit par l'expérience, se formant par l'identification à l'autre et à l'environnement. Quand il se sent attaqué, le refoulement ou les mécanismes de défense du Moi peuvent surgir (régression, déplacement, isolation, dénégation, rationalisation, sublimation, clivage, idéalisation, déni, projection...).
- Le Moi édifie chez le sujet son narcissisme pour le développement de l'estime de soi, puis l'affirmation du Moi.

► Le Surmoi

- Le Surmoi désigne la structure morale et psychique du sujet, acquise par une intériorisation et intégration du bien et du mal, des exigences et des conséquences face aux interdits.
- Le Surmoi rappelle au Moi ce qu'il convient de faire face à une situation de manière contraignante ou morale et/ou injonctive.



La psychologie cognitive

① Qu'est-ce que la psychologie cognitive ?

- La psychologie cognitive ou cognitivo-comportementale étudie l'ensemble des activités mentales et des processus d'acquisition des connaissances et des conduites. Elle les étudie notamment à partir de :
 - ◇ la mémoire ;
 - ◇ le langage ;
 - ◇ l'intelligence ;
 - ◇ les capacités de raisonnement ;
 - ◇ l'attention et le comportement des personnes.
- Elle s'intéresse aux processus de pensées concrètes des personnes en prenant en compte l'environnement comme impact des processus mentaux.
- Elle analyse, à partir des **comportements**, les capacités de cognition des personnes.
- L'ensemble des pensées, représentations ou croyances détermine l'humeur, les décisions ou les comportements d'une personne.
- La psychologie cognitive ou cognitivo-comportementale tente d'analyser ce qui pose problème dans les pensées, les représentations mentales, pouvant produire mal-être, déstabilisation ou troubles.
- Elle pose l'hypothèse de deux niveaux de pensées : la **pensée automatique** (prédéfinie, issue de l'observation subjective et peu consciente de l'environnement par la personne) et la **pensée rationnelle** (contrôlée et conscientisée par la personne). Il préexiste un équilibre entre ces pensées.
- L'approche cognitivo-comportementale tente d'analyser les pensées automatiques problématiques et leur mise en place, pour les remplacer progressivement par des observations plus rationnelles et conformes à la réalité.
- Le sujet reprend alors le contrôle de ses pensées et de leur pertinence.

② La psychologie cognitive et l'approche comportementale

- L'approche comportementale s'intéresse particulièrement à l'apprentissage et son acquisition de manière adaptée. Par un travail de reconditionnement des comportements, elle permet aux personnes de retrouver des conduites socialement et cognitivement plus adaptées.

- Les grands principes de l'éducation structurée, utilisés notamment auprès des personnes manifestant des troubles autistiques, relèvent de ces approches.
- **Jean Piaget** pose l'hypothèse que la connaissance est construite sur la base d'un répertoire d'actions physiques ou mentales. Toute organisation d'une action est transférable, généralisable d'une situation à une autre.
- L'acquisition d'une structure d'organisation d'actions se fait par assimilation d'éléments nouveaux à un schème antérieur, et se conserve par répétition et généralisation. L'assimilation est le processus d'intégration et d'adaptation par lequel une personne va incorporer de nouvelles informations, de nouvelles expériences, et les ajouter à des structures existantes.
- L'accommodation est le processus complémentaire qui modifie un schème pour y intégrer la nouvelle information. La personne s'adapte à de nouvelles situations, de nouvelles expériences et structure de nouveaux schèmes à la place des plus anciens inopérants. Il s'agit, pour Jean Piaget, d'un réel processus cognitif réorganisateur de la pensée.
- L'équilibration est la recherche du maintien d'un équilibre dans ces évolutions successives, permettant le processus harmonieux de développement cognitif.

L'approche systémique

- L'approche systémique a fait son apparition, dans le champ du travail social, depuis plusieurs décennies, même si elle a souvent, et longtemps, été l'unique synonyme de thérapie familiale.
- Depuis quelques années, elle permet de manière efficiente d'apporter, par une vision globale, contextuelle et dynamique, une **compréhension des structures et fonctionnements et processus d'un groupe, ou d'un individu dans un groupe, pris comme système.**
- Cette approche met en avant la théorie selon laquelle tout groupe social s'organise, fonctionne et se régule grâce aux règles qu'il crée.
- Les souffrances rencontrées par un individu au sein du groupe ou les dysfonctionnements rencontrés par ce groupe peuvent alors s'analyser et se comprendre comme des effets de ces **régulations.**
- Cette approche singulière aborde ainsi la question des systèmes et sous-systèmes, où les personnes sont appréhendées comme des acteurs en interactions permanentes, entre comportements synchrones (qui se produisent au même moment dans un système) et diachroniques (le contraire), manifestant toujours de multiples symptômes tensionnels en attente de remédiations systémiques.
- L'approche systémique vient rappeler que toute situation doit être analysée et accompagnée en prenant toujours en compte la complexité et l'impact de l'environnement, du contexte.

DEME

Diplôme d'État de Moniteur-Éducateur DC 1 à 4

L'essentiel en fiches pour réussir sa formation :

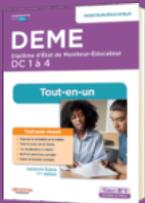
- Toutes les **informations utiles** à propos du diplôme, de la formation et du métier
- L'ensemble des **compétences et connaissances** du programme en 57 fiches, assorties de schémas et de tableaux pour faciliter la mémorisation
- Des **conseils et outils méthodologiques** prenant en compte les exigences des épreuves de certification

Éric Furstos est le directeur de l'institut en formations sociales et médico-sociales Saint-Laurent à Écully (69) et coordinateur régional du Groupement de partenaires Rhône-Alpes pour la formation des tuteurs.

Tous les domaines de compétences

- DC 1.** Accompagnement social et éducatif spécialisé
- DC 2.** Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé
- DC 3.** Travail en équipe pluriprofessionnelle
- DC 4.** Implication dans les dynamiques institutionnelles

■ Et aussi pour le DEME :



Tout-en-un



Tout sur le DC 4



ISBN : 978-2-311-21548-9



9 782311 215489

www.Vuibert.fr

Vuibert N°1
DIPLÔMES DU SOCIAL